

Monsieur Xavier Niel, actionnaire de contrôle d'iliad, lance une offre publique d'achat simplifiée sur les actions iliad

- Offre au prix de 182 euros par action, représentant une prime de 61,0% sur le cours de clôture du 29 juillet 2021 et de 52,7% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur le mois précédent l'annonce de l'offre
- Engagement renforcé du Xavier Niel au bénéfice du groupe qu'il a créé et affirmation d'une stratégie ambitieuse de long terme pour iliad
- Mise en place d'un comité ad hoc composé majoritairement de membres indépendants et désignation de BM&A en qualité d'expert indépendant
- Le Conseil d'administration d'iliad a accueilli favorablement et à l'unanimité le projet d'offre publique simplifiée
- A ce jour, Xavier Niel et les managers et actionnaires historiques d'iliad qui se sont engagés à apporter leurs actions à l'offre et/ou aux holdings de Xavier Niel, détiennent directement et indirectement 74,9%¹ du capital et 83,6%¹ des droits de vote du Groupe

¹ À ce jour, Xavier Niel détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 42.112.852 actions et 72.340.678 droits de vote d'iliad, représentant 70,63% du capital et 78,67% des droits de vote. A ce jour, les managers et actionnaires historiques d'iliad détiennent 2.568.337 actions iliad représentant 4,31% du capital et 4,92% des droits de vote d'iliad.

Xavier Niel a décidé de renforcer son contrôle par une opération d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) (l'« Offre ») sur les actions d'iliad (le « Groupe »), afin d'accélérer le développement d'iliad et soutenir sa stratégie.

L'Offre est initiée par HoldCo II, une société contrôlée par Xavier Niel, lequel détient directement et indirectement, 70,6% du capital et 78,7% des droits de vote du Groupe.

L'Offre est proposée à un prix de 182 euros par action, représentant une prime de 61,0% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'Offre, et une prime de 52,7% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur le mois précédent l'annonce de l'Offre.

Xavier Niel, actionnaire de référence d'iliad, déclare : *“J’ai fondé iliad en 1999 et je suis très fier du parcours du Groupe et de la valeur créée pour tous les actionnaires. Désormais, la nouvelle phase de développement d’iliad exige des transformations rapides et des investissements significatifs qui seront plus aisément menés à bien en tant que société non cotée. Notre ambition pour iliad nous pousse à accélérer son développement pour en faire un leader des télécommunications en Europe.”*

Monsieur Thomas Reynaud, Directeur Général d'iliad, déclare : *“ Les dirigeants d’iliad accueillent très favorablement cette nouvelle marque de l’engagement de Xavier Niel. Cette opération sécurise l’indépendance stratégique d’iliad et la poursuite sereine de notre plan de développement reposant sur des investissements importants dans la 5G et la fibre. C’est une démarche de croissance et de confiance. Je suis très enthousiaste à l’idée de débiter un nouveau chapitre majeur de l’histoire d’iliad, avec le soutien de Xavier Niel et des 15 000 employés du Groupe.”*

Offre accueillie favorablement à l'unanimité par le Conseil d'administration d'iliad

Un comité ad hoc qui est composé en majorité d'administrateurs indépendants a été constitué par le Conseil d'administration d'iliad dans le contexte de l'Offre.

Le cabinet BM&A, représenté par Monsieur Pierre Béal, a été nommé par le Conseil d'administration d'iliad, sur recommandation du comité ad hoc, en qualité d'expert indépendant, afin de préparer un rapport incluant une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre, en ce compris le retrait obligatoire (conformément à l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4°, et II, du règlement général de l'AMF).

Conformément à la réglementation boursière, BM&A remettra son rapport définitif à l'expiration d'un délai minimum de quinze jours de négociation à compter du dépôt de l'Offre.

Le comité ad hoc supervise les travaux de BM&A et formulera des recommandations au Conseil d'administration en vue de la remise de son avis motivé sur l'Offre.

Le Conseil d'administration d'iliad, qui s'est réuni le 29 juillet 2021, a noté qu'il ressort notamment de l'examen préalable des principaux termes de l'Offre qu'elle offre aux actionnaires minoritaires une opportunité de céder leurs actions à des conditions faisant ressortir une prime significative de 61,0% par rapport au dernier cours de clôture. Sur la base de ces éléments et d'une recommandation préliminaire du comité ad hoc, le Conseil d'administration d'iliad a accueilli favorablement l'Offre.

Le Conseil d'administration se réunira en août afin de se prononcer, sur recommandation du comité ad hoc et après réception du rapport de l'expert indépendant, sur les termes de l'Offre, sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour iliad, ses actionnaires et ses salariés.

Autres éléments et calendrier envisagé de l'offre publique d'achat

A l'issue de l'Offre, si le nombre d'actions non présentées à l'Offre ne représente pas plus de 10 % du

capital et des droits de vote d'iliad, HoldCo II demandera à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire.

BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, et Société Générale, agissent en tant qu'établissements présentateurs et garants de l'Offre, et avec J.P.Morgan et Lazard en tant que conseils financiers de l'Initiateur. Exane BNP Paribas a été désigné comme membre de marché acheteur par et pour le compte de l'initiateur de l'Offre.

Le cabinet Bredin Prat est intervenu comme conseil juridique. Le comité ad hoc a disposé de son propre conseil juridique (le cabinet Gide Loyrette Nouel).

Le projet de note d'information est notamment disponible sur le site internet d'iliad (<https://www.iliad.fr/fr/investisseurs/information-reglementee/all>) et sur le site internet de l'AMF. Il est également disponible auprès des établissements présentateurs.

Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'Initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'Offre, de se porter acquéreur d'actions iliad dans la limite de 5 041 743 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'Offre (soit 30% des actions visées par l'Offre).

L'Offre ne sera soumise à aucune autorisation réglementaire ou autre condition.

Sous réserve de l'avis de conformité de l'AMF, l'ouverture de l'Offre devrait intervenir le 8 septembre 2021 sur la base du calendrier indicatif figurant dans le projet de note d'information.

A propos du Groupe iliad

Inventeur de la 1^{ère} box triple-play au monde, le Groupe iliad, créé au début des années 90, est aujourd'hui un acteur majeur des télécommunications en Europe qui se distingue par ses offres innovantes, simples et attractives. Maison-mère de Free en France, d'iliad en Italie et de Play en Pologne, le Groupe compte près de 15 000 collaborateurs au service de 42,7 millions d'abonnés et a généré un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros en 2020. En France, le Groupe est un opérateur intégré Fixe et Mobile Très Haut Débit qui comptait, à fin juin 2021, plus de 20 millions d'abonnés particuliers (13,3 millions d'abonnés mobiles et 6,8 millions d'abonnés fixes). Le 23 mars 2021, le Groupe iliad a lancé en France son activité dédiée aux entreprises sous la marque Free Pro. En Italie, où il s'est lancé en 2018 sous la marque iliad, le Groupe est devenu le 4^{ème} opérateur mobile du pays et comptait à fin juin 2021 plus de 7,8 millions d'abonnés. Avec l'acquisition, en novembre 2020, de l'opérateur mobile polonais Play, le Groupe iliad est devenu le 6^{ème} opérateur mobile en Europe en nombre d'abonnés (hors M2M). iliad est coté sur Euronext Paris (symbole ILD).

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

L'Initiateur et iliad déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.

Pour en savoir plus

 www.iliad.fr

Pour nous suivre

 Twitter [@Groupelliad](https://twitter.com/Groupelliad)

 LinkedIn Free [Groupe iliad](https://www.linkedin.com/company/groupe-iliad)

Contacts

Relations Investisseurs : ir@iliad.fr

Relations Presse : presse@iliad.fr

Place de cotation : Euronext Paris

Lieu d'échange : Eurolist A d'Euronext Paris (SRD)

Code valeur : ILD

Code ISIN : FR0004035913

Classification FTSE : 974 Internet

Membre du Euro Stoxx, SBF 120, CAC Mid 100